



TRACES DES ÎLES DE GUADELOUPE... À L'USAGE DES RANDONNEURS



PLAN DÉPARTEMENTAL DES ITINÉRAIRES DE PROMENADES ET DE RANDONNÉES RÉVISÉ . INFORMATIONS ET RÈGLEMENTS

MARS 2017



MOT DU PRÉSIDENT DU CONSEIL DÉPARTEMENTAL M^{ME} JOSETTE BOREL-LINCERTIN

La grande majorité des Guadeloupéens connaît le Conseil départemental essentiellement à travers le prisme de son action sociale.

C'est en effet principalement aux côtés des personnes âgées, des personnes handicapées, des familles, des enfants et des personnes en insertion qu'il agit quotidiennement à travers de nombreux dispositifs de solidarité.

Mais il est un domaine qui mérite aujourd'hui un meilleur éclairage, compte tenu de son caractère environnemental et patrimonial. Il s'agit de l'entretien des 468 kilomètres de sentiers naturels, que chaque Guadeloupéen a emprunté, ou empruntera, un jour de sa vie.

Si nous sommes nombreux à apprécier le plaisir d'une balade dans un espace naturel, qu'il s'agisse d'un chemin rural, d'une crête ou d'une trace en forêt, peu d'entre nous mesurent la contribution du Département à l'entretien et l'aménagement de ces 118 sites de promenade.

Pourtant, c'est bien dans le cadre de ses compétences environnementales, que notre Collectivité a la responsabilité de la définition du Plan départemental des itinéraires de promenade et de randonnée (PDIPR) qui vise à conserver et valoriser l'ensemble de ces traces.

C'est en pensant aux usagers de nos sentiers : marcheurs, cavaliers et cyclistes, auxquels est dédié le PDIPR, que nous avons rédigé cette brochure.

C'est pour vous tous, randonneurs de toutes générations, amoureux des beaux espaces, que nous assurons l'entretien des sentiers de découverte du littoral, des forêts ou des chemins de campagne.

Avec nos partenaires institutionnels et associatifs, nous nous attachons à répondre à l'engouement de la population et de nos touristes, pour les activités en pleine nature respectueuses de l'environnement et de l'extraordinaire biodiversité de nos îles.

La présence d'un parc national (on n'en compte que 10 au plan national !) est un atout complémentaire pour nos promeneurs ainsi que pour l'attractivité touristique de notre territoire.

Aux enjeux patrimoniaux, s'ajoutent ainsi des enjeux économiques, dont le Conseil départemental prend toute la mesure afin d'y développer un tourisme vert, respectueux des hommes, du patrimoine et de l'environnement.

Je vous souhaite de profiter pleinement des merveilleux sentiers de notre archipel !





ENSEMBLE SUR NOS TRACES !

Les activités sportives de pleine nature sont en plein essor. Elles séduisent en effet un nombre croissant de Guadeloupéens mais aussi de touristes en quête d'une activité qui allie le bien-être et la découverte.

Conscient de ces enjeux, le Conseil départemental, en charge du Plan départemental des itinéraires de promenade et de randonnée (PDIPR), a lancé une vaste concertation qui a abouti à un nouveau plan qui vise à protéger et valoriser les 468 km de traces dont il a la responsabilité.

Au-delà de ce document réglementaire, le Département a souhaité, en créant ce guide, répondre à la demande d'information des Guadeloupéens et de nos visiteurs, si curieux des magnifiques traces forestières, chemins ruraux ou sentier littoraux de notre belle île.

En partenariat avec le Parc national de Guadeloupe, l'Office National des Forêts et les communes, la Collectivité départementale place la randonnée à la croisée de ses interventions en matière d'environnement, de sport, de santé, de culture et de tourisme.

Chacun sur son chemin, chacun à son rythme, découvrira l'extraordinaire biodiversité de la flore et de la faune de Guadeloupe, découvrira de formidables vestiges historiques, mais aussi rencontrera des artisans et producteurs locaux dont les réalisations vous marqueront.



Ainsi, de la balade en chemin rural ou sur les traces du cœur du Parc National, que vous soyez promeneur du dimanche, amateur de raid, ou simple amoureux de la nature, nos chemins de randonnées vous offriront bien des surprises qui vous inviteront sans cesse à revenir les emprunter.

À très bientôt donc sur les traces des îles de Guadeloupe !

Nicole ERDAN

Conseillère départementale

Présidente de la commission Environnement,

Solidarités énergétiques Et Risques majeurs

SOMMAIRE

■ LES OBJECTIFS	5
■ LES PARTENAIRES	7
■ LA DÉAL	7
■ LE PARC NATIONAL DE LA GUADELOUPE	7
■ L'OFFICE NATIONAL DES FORÊTS	7
■ LE CONSERVATOIRE DU LITTORAL	7
■ LES COMMUNES ET LEUR EPCI	7
■ LES ASSOCIATIONS	8
■ LE STATUT FONCIER DES SENTIERS	9
■ LES RESPONSABILITÉS DU RANDONNEUR	10
■ LA SIGNALÉTIQUE SUR LES TRACES	12
■ LECTURE DES PANNEAUX D'ENTRÉE DE TRACES	12
■ LE JALONNEMENT	13
■ GLOSSAIRE	15
■ FLORILÈGE DE TRACES DES ÎLES DE GUADELOUPE	17
■ TRACE DES CRÊTES	18
■ SENTIER DE LA GRANDE POINTE	20
■ SENTIER DE VIEUX FORT	22
■ SENTIER DE MURAT	24
■ SENTIER DU NORD DE LA DÉSIRADE	26
■ BOUCLE DE TERRE DE BAS	28
■ SENTIER DU MOULE	30
■ SENTIER DE DEVILLE- MAISONCELLE	32
■ ADRESSES UTILES	34



LES OBJECTIFS

Élaboré par le Conseil départemental, le Plan départemental des itinéraires de promenade et de randonnée (PDIPR) s'inscrit de façon transversale dans les orientations de ses politiques environnementale, sportive et touristique.

Il recense une sélection d'itinéraires **pédestres, équestres et VTTistes**, dits « traces », qui présente un caractère patrimonial et dont les aménagements sécurisent l'accueil du public et la progression du randonneur.

Le plan permet de :

- Préserver les patrimoines naturels et culturels des sentiers et des chemins ruraux,
- Promouvoir la pratique d'activité physique
- Assurer la pérennité et la continuité des itinéraires,
- Garantir la qualité des circuits inscrits,
- Promouvoir le développement local et touristique de la Guadeloupe,
- Contribuer au développement durable du territoire,

Pour intégrer le PDIPR, les sentiers doivent donc :

- Disposer d'aménagements et de signalétique aux normes et en bon état.
- Revêtir un intérêt patrimonial historique, naturel ou autre
- Être entretenus et sécurisés

Ainsi, les sentiers revêtus de produits bitumineux sur plus de 60 % du linéaire et dont le niveau de difficulté est très élevé en sont exclus.

Les traces qui ne répondent plus à ces critères peuvent également être exclues du PDIPR ; ce dernier faisant l'objet d'une évaluation bisannuelle.

LES PARTENAIRES

■ LA DÉAL

La Direction de l'environnement de l'aménagement et du logement (DÉAL), service déconcentré de l'État est en charge du [sentier littoral](#). C'est un espace de déambulation piétonne, accessible à tous, en bordure du domaine maritime. Les aspects réglementaires relèvent de la DÉAL tandis que le Département coordonne les opérations logistiques relatives à l'entretien du sentier avec le concours financier de l'État. Il concerne aujourd'hui les communes du Gosier, Sainte-Anne, Saint-François et de Le Moule.

■ LE PARC NATIONAL DE LA GUADELOUPE

Le Parc national comprend une partie du domaine forestier du Département dans laquelle la faune, la flore et le milieu naturel sont protégés des activités humaines. Ces forêts, situées dans le cœur de la Basse-Terre, sont gérées par un établissement public de même nom.

Les traces en parc national font l'objet d'un suivi minutieux notamment grâce à l'accompagnement financier du Département. En effet, ce sont des sentiers très fréquentés qui nécessitent une attention particulière au niveau de la qualité de l'aménagement. L'objectif est de canaliser et limiter l'impact du public sur ces milieux fragiles tels les Crêtes.

Avec l'appui technique et financier de plusieurs partenaires dont le Département, le Parc national coordonne le site internet [Rando Guadeloupe](#). Cet outil, régulièrement mis à jour, propose des itinéraires de randonnée décrits et illustrés, une cartographie dynamique, une navigation 3D, des traces GPS et un service d'export des fiches de randonnées en PDF.

■ L'OFFICE NATIONAL DES FORÊTS

L'Office national des forêts (ONF), établissement public à caractère industriel et commercial, est en charge de la [Forêt départementalo-domaniale](#) : située dans le cœur de la Basse-Terre et des [Forêts littorales](#) réparties sur l'ensemble de l'archipel. La contribution financière du Département à l'ONF, lui permet d'effectuer les travaux d'entretien des « grandes traces » telles Carmichael à Saint-Claude ou la Trace des Crêtes (de Petit-Bourg à Bouillante). Il intervient également sur des traces de Grande-Terre et des autres îles de l'archipel.

■ LE CONSERVATOIRE DU LITTORAL

La mission principale du Conservatoire du littoral vise l'acquisition et la préservation du foncier littoral. Il investit également dans l'aménagement d'aires d'accueil et de sentiers dont la gestion est confiée aux communes conventionnées. C'est, par exemple, le cas des plages de Bois Jolan (Sainte-Anne), Babin (Morne à l'Eau) ou encore les Marais de la rivière du Vieux-Fort (Saint-Louis de Marie-Galante). Le Département accompagne financièrement l'entretien des sentiers situés sur ces sites.

■ LES COMMUNES ET LEUR EPCI

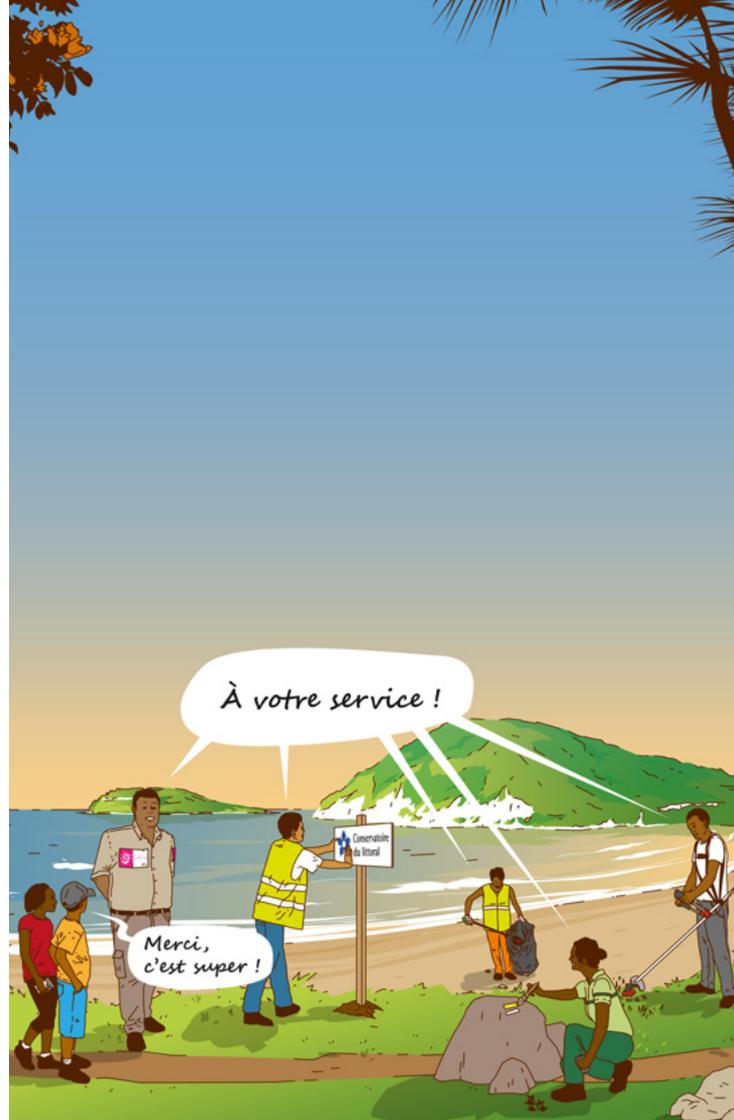
De nombreuses communes et établissement public de coopération inter-communale (EPCI) s'engagent dans la promotion de la randonnée en valorisant leur propre patrimoine naturel et culturel. C'est, par exemple, le cas de la Boucle du Nord Grande-Terre. Le Département soutient ces initiatives communales ou intercommunales dans le cadre de sa politique d'aménagement du territoire.

■ LES ASSOCIATIONS

Le Comité guadeloupéen de randonnée pédestre (CGRP), représentation locale de la Fédération française de randonnée pédestre, fédère une dizaine d'associations sur le territoire. Il participe notamment à l'édition du topo-guide de la Guadeloupe qui concerne près d'une cinquantaine de sentiers, parmi les plus emblématiques.

L'Association des accompagnateurs en montagne de Guadeloupe (AAMG), regroupe quant à elle, des professionnels du secteur. Elle entend favoriser la découverte et la connaissance du milieu naturel.

Ces associations contribuent à l'entretien des grandes traces pour le compte du Département.



LE STATUT FONCIER DES SENTIERS

Les traces relèvent de statuts fonciers divers :

- les voies appartenant aux propriétaires privés : [Servitude de Passage des Piétons sur le Littoral](#), chemins privés et chemins d'exploitation pour lesquels une convention de passage est nécessaire.
- les voies appartenant aux structures publiques : relevant de leur domaine public (propriété du Conservatoire du littoral, forêts domaniales...) et de leur domaine privé pour les [chemins ruraux](#) et les chemins forestiers.



Mi sé la bòn-la yé,
mi limit a teren an mwen!

Sé pou sa nou la,
pou gadé sa!

♪



Pour bien randonner,
il faut bien se chausser !

LES RESPONSABILITÉS DU RANDONNEUR

Sur les sentiers ouverts au public, le Conseil départemental et ses partenaires mettent tout en œuvre pour garantir la sécurité tout au long de la randonnée. Sur le fondement des articles du Code civil, il est rappelé que les randonneurs évoluent sous leur propre responsabilité. Ils supportent donc les dommages résultant de l'inadaptation de leur comportement à l'état naturel des lieux et aux dangers normalement prévisibles sur les itinéraires de randonnée.

■ QUELQUES CONSEILS PRATIQUES ET RÈGLE DE SÉCURITÉ À RESPECTER :

■ Choisir son itinéraire

La progression et l'effort physique étant intenses en milieu tropical, il est important de choisir un itinéraire adapté à ses capacités et de ne pas les surestimer.

Il convient de se renseigner sur l'état de l'itinéraire choisi auprès de professionnels, des Offices de tourisme et Syndicat d'initiatives, d'associations ou d'institutions acteurs de la randonnée (voir adresses utiles) Il est conseillé de disposer d'une carte récente ou d'informations actualisées. A cet effet, il est recommandé de consulter le topoguide ou le site dédié à la randonnée Rando Guadeloupe - <http://www.randoguadeloupe.gp>

Pour les itinéraires difficiles, il est indispensable de se rapprocher de professionnels (voir AAMG ou CGRP).

■ Avant de partir

Il est indispensable de se renseigner sur la météo (0892 68 08 08). Attention sur les traces qui longent ou traversent des rivières. Les crues sont soudaines. Une eau boueuse et des feuilles flottant à la

surface sont des signes annonciateurs de la crue. Dans ce cas, il ne faut pas chercher à traverser la rivière. Il convient de gagner un endroit en hauteur et de patienter jusqu'à la décrue.

La nuit tombe vite en milieu tropical. Aussi, il ne faut pas partir après 15h00

Il convient de :

- ne pas partir seul, d'informer quelqu'un de son itinéraire et de s'y tenir ;
- de penser à charger un portable afin de faire appel aux secours en cas de nécessité (appeler le 17) ;
- de se renseigner sur les zones blanches en contactant son opérateur ;
- prévoir de quoi se protéger des intempéries : pluie, vent, soleil ;
- prévoir de l'eau (1.5l d'eau par heure et par personne), des ravitaillements (fruit, fruit sec, barre énergétique) et de bonnes chaussures de marches ;
- vérifier l'état de l'ensemble de votre matériel de marche ;
- emporter une petite pharmacie adaptée à ses pathologies.

► Pendant la randonnée

Il convient de :

- rester sur l'itinéraire choisi ;
- suivre les balisages officiels et ne pas prendre de raccourcis pour éviter les piétinements ;
- respecter les autres usagers en randonnant dans le calme et la tranquillité et faire preuve de courtoisie ;
- repartir avec ses déchets (bouteilles d'eau vide, papiers d'emballage, mouchoirs en papier, restes alimentaires qui dégradent les lieux et attirent les nuisibles) ;
- éviter tous prélèvements de végétaux : ne pas ramasser et ne pas cueillir les fruits, fleurs, légumes des propriétés que vous traversez ;
- garder les chiens en laisse.

RESPECTER LES ESPACES PROTÉGÉS

La Guadeloupe regorge de richesses naturelles. Un ensemble d'espaces naturels remarquables est soumis à des dispositifs réglementaires. C'est le cas des cœurs du Parc national de la Guadeloupe, des réserves naturelles, des terrains du Conservatoire du littoral ainsi que des forêts domaniales et départementales.

Cette réglementation est indiquée au départ des sentiers ou disponible sur les sites internet des gestionnaires. En la respectant, chacun contribuera à la protection du patrimoine naturel de la Guadeloupe.

► ATTENTION

Dans certains espaces naturels, tout prélèvement ainsi que la présence d'animaux domestiques sont interdits. Merci de respecter cette réglementation.

Les feux au sol endommagent les racines. Les arbres, ainsi fragilisés, peuvent tomber et s'avérer dangereux pour les usagers.

Certaines traces traversent des propriétés privées clôturées. Les barrières, ouvertes pour progresser, doivent être refermées derrière vous.

► Après la randonnée

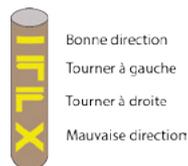
Toutes les remarques seront les bienvenues sur le site Rando Guadeloupe - <http://www.randoguadeloupe.gp> (ex: avis, encouragements, chutes d'arbres, glissements de terrain...). Elles nous aideront à améliorer la gestion des traces.

LA SIGNALÉTIQUE SUR LES TRACES

LECTURE DES PANNEAUX D'ENTRÉE DE TRACES

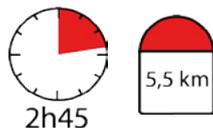
Les pictogrammes d'indication sur les sentiers

Ci-après les indications *des règles de balisages*, de *temps de parcours*, de *nombre de kilomètres* et de *difficultés du sentier*.



1

Les règles de balisages sont celles de la Fédération française de randonnée (1).



2

3

Le temps est représenté par une horloge où la durée de marche est illustrée en rouge. Le temps de parcours est retranscrit en dessous (2). Le nombre de kilomètres à parcourir est illustré par une borne kilométrique rouge et blanche. Le nombre de kilomètres est indiqué dans la partie blanche (3)



Les sentiers ont trois degrés de difficultés : facile (4a), moyen (4b) et difficile (4c).

Les pictogrammes de consignes de comportements et de sécurité

Sur chaque panneau, cinq pictogrammes sont présents et sont choisis en fonction du sentier :

- 1 → Interdiction de prélever ;
- 2 → Interdiction de jeter des déchets ;
- 3 → Penser à prendre de l'eau ;
- 4 → Se protéger du soleil ;
- 5 → Faire attention à la tombée de la nuit et la dernière heure de départ conseillé ;
- 6 → Attention aux fortes houles ;
- 7 → Prévoir des chaussures adaptées, l'accès à la rivière est glissant et boueux ;
- 8 → Attention à l'élévation brutale du niveau de l'eau. Baignade non surveillée ;
- 9 → Attention, le bord des falaises est instable, risque de chute.



1

2

3

4

5



6

7

8

9

► Les pictogrammes illustrant le profil altimétrique

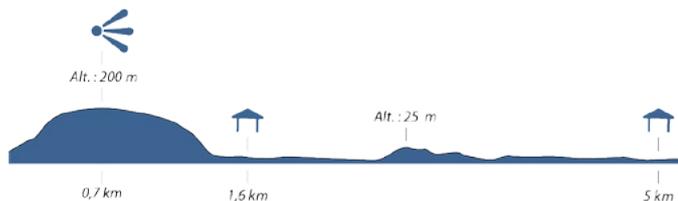
Quatre pictogrammes peuvent être présents sur le profil:

- 1 → Aire de repos, de pique-nique ;
- 2 → Zone d'intérêt ;
- 3 → Zone à risque ;
- 4 → Point de vue.



Profil altimétrique:

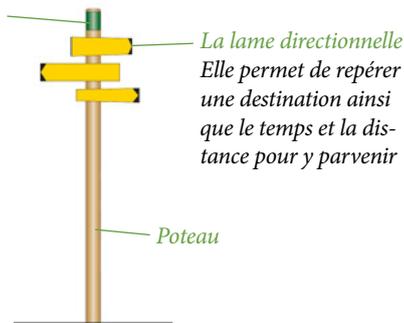
Dénivelée cumulée : 239 m



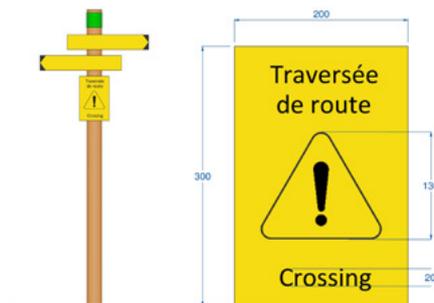
■ LE JALONNEMENT

► La signalétique directionnelle

La bague de localisation
Elle permet de se localiser précisément. Elle indique le nom du lieu d'implantation, son altitude ainsi que les coordonnées GPS.



► La signalétique de sécurité ou recommandation particulière



Cette signalétique est implantée en amont d'un danger à venir, afin de prévenir les usagers.

La signalétique des traces

► La signalétique d'accueil



Cette signalétique, implantée aux départs des itinéraires inscrits, présente, informe et sensibilise sur le parcours et sa technicité.

► La signalétique d'information – interprétation



Cette signalétique permet de sensibiliser au milieu naturel environnant ou bien d'apporter des informations sur le site (patrimoine, point de vue, milieu naturel, etc.).

GLOSSAIRE

■ CHEMIN RURAL :

Un chemin rural appartient à la commune. Il est affecté à l'usage du public mais relève de son domaine privé ; à la différence de la voie communale qui appartient au domaine public de la commune. Les chemins ruraux inscrits au PDIPR disposent d'une couverture juridique qui impose la continuité de l'itinéraire. Ainsi, en cas d'aliénation du chemin, il y a obligation pour la commune de proposer un itinéraire de substitution de qualité égale et en accord avec le Conseil départemental.

■ SENTIER LITTORAL — SERVITUDE DE PASSAGE DES PIÉTONS LE LONG DU LITTORAL :

Il s'agit d'une servitude de passage de droit sur une emprise de 3 mètres pour les piétons le long du littoral. Depuis 1976, les propriétés privées de l'Hexagone se trouvent légalement grevées de cette servitude. Un décret du 28 octobre 2010 porte extension de ce droit en outre-mer.

■ FORÊT DÉPARTEMENTAL-DOMANIALE :

Institué en 1948 à l'issue de la départementalisation, la forêt départementalo-domaniale constitue un régime juridique particulier à la Guadeloupe, à la Martinique et à la Réunion. Un décret confie la nue-propriété de l'espace au Département tandis que son usufruit revient à l'État.

■ FORÊTS LITTORALES :

Les forêts littorales comprennent les forêts humides, communément identifiées aux mangroves ainsi que des forêts plutôt sèches relevant du domaine privé (ex : forêt domaniale du littoral bénéficiant du régime forestier) ou du domaine public de l'État (ex : zone naturelle des 50 pas géométriques transférée au Conservatoire du littoral)

■ ARTICLES 1240 À 1243 DU CODE CIVIL

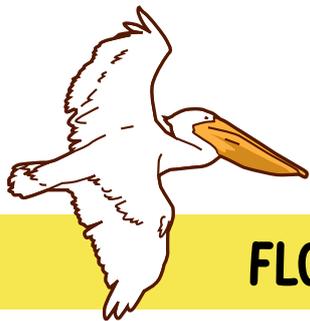
La responsabilité du randonneur est fondée sur les articles 1240 à 1243 du Code Civil :

Article 1240: « *Tout fait quelconque de l'homme, qui cause à autrui un dommage, oblige celui par la faute duquel il est arrivé à le réparer.* »

Article 1241: « *Chacun est responsable du dommage qu'il a causé non seulement par son fait, mais encore par sa négligence ou par son imprudence.* »

Article 1242: « *On est responsable non seulement du dommage que l'on cause par son propre fait, mais encore de celui qui est causé par le fait des personnes dont on doit répondre, ou des choses que l'on a sous sa garde.* »

Article 1243: « *Le propriétaire d'un animal, ou celui qui s'en sert, pendant qu'il est à son usage, est responsable du dommage que l'animal a causé, soit que l'animal fût sous sa garde, soit qu'il fût égaré ou échappé.* »



FLORILÈGE DE TRACES DES ÎLES DE GUADELOUPE

- TRACE DES CRÊTES
- SENTIER DE LA GRANDE POINTE
- SENTIER DE VIEUX-FORT
- SENTIER DE MURAT
- SENTIER DU NORD DE LA DÉSIRADE
- BOUCLE DE TERRE-DE-BAS
- SENTIER DU MOULE
- SENTIER DE DEVILLE-MAISONCELLE





TRACE DES CRÊTES

- **Niveau** : Difficile / 5 h / 10 km
- **Usage** : pédestre
- **En chemin** : forêt dense humide, forêt mésophile, points de vue
- **Situation** : RD 23 (route de la traversée) entre Petit-Bourg et Pointe-Noire

Des Mamelles à Bon-Air, cet itinéraire plonge en cœur du Parc national entre forêt humide et forêt sèche.

Prendre le départ commun avec la mamelle de Petit-bourg sur 50 m.

À la bifurcation, choisir la direction du Piton de Bouillante.

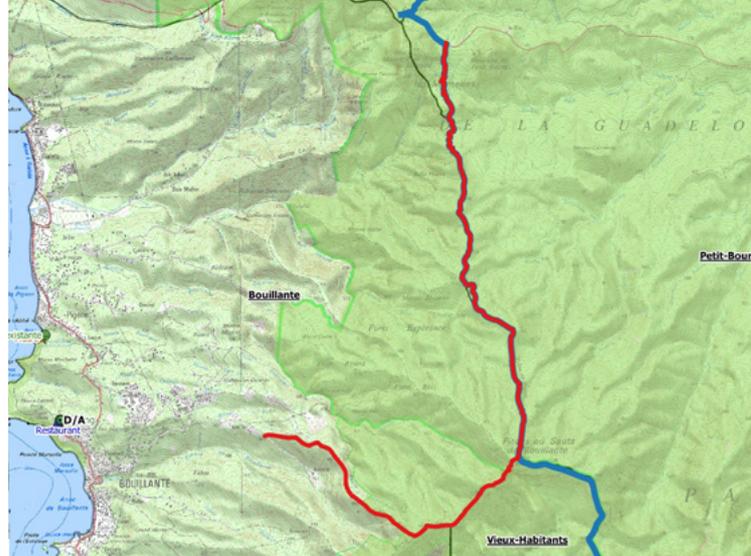
Après 15min de marche, traverser le 1^{er} bras de la rivière Petit-Bras-David.

Poursuivre sur le sentier jalonné par une dizaine d'ouverture dans la végétation.

Continuer tout droit l'ascension du Piton et gagner le sommet. Du sommet, se diriger vers Village.

Après 100m, un panneau indique la limite du cœur de parc national. Prendre à gauche. Le sentier longe la crête, escalade deux mornes de 50 m de haut et arrive à un carrefour.

Descendre à droite vers Bon-air. La trace, quasiment rectiligne, suit la crête en traversant une forêt de type mésophile puis redescend en pente régulière jusqu'à Bon-air.





SENTIER DE LA GRANDE POINTE

- **Niveau** : Moyen / 3 h / 2.5 km
- **Usage** : pédestre, équestre pour partie
- **En chemin** : ouvrages militaires, moulin à vent, pétroglyphe, sentier rando croquis, points de vue
- **Situation** : Par la RN 1 - Trois-Rivières - au pied du morne Sapotille, par la route en béton de la Grande Pointe

Un itinéraire unique où s'entremêlent le patrimoine militaire, le passé sucrier et le patrimoine amérindien. N'hésitez pas à poursuivre jusqu'au site départemental du parc des Roches gravées

S'engager sur le sentier à travers la végétation. La trace descend durant 15 min jusqu'à Grande ravine, petite crique.

Longer le littoral et gagner la Grande Pointe.

Continuer à travers la végétation plus dense durant 20 min et arriver à l'ancien moulin à vent de la Coulisse.

Poursuivre par le sentier et atteindre le pied d'une source.

Franchir la rivière, grimper jusqu'à la route.

La suivre à gauche pour rejoindre le parking en contrebas.





SENTIER DE VIEUX FORT

- **Niveau** : Facile / 3 h / 9 km
- **Usage** : pédestre
- **En chemin** : plage de Moustique, trou Massacre, mangrove, point de vue sur l'anse du Vieux Fort et son îlet
- **Situation** : RD 205 - Saint Louis de Marie-Galante

Riche en anecdote historique, le sentier de Vieux Fort, vous fera profiter des plus belles plages de Marie-Galante : anse Canot et de Mays tout en découvrant sa mangrove.

Se rendre au bout de la plage. Suivre le sentier ombragé qui traverse la pointe de Mays sur 300 m. Bifurquer sur la droite et longer la plage Moustique sur 1 500 m.

Après la pointe du cimetière, emprunter le sentier sur la gauche.

Suivre le sentier sur la droite longeant le littoral et passant au milieu d'agaves. Le sentier remonte une ravine à l'ombre des arbres. Laisser sur la droite le Trou Massacre. Prendre sur la gauche le chemin enherbé montant à travers les pâturages pour rejoindre la route.

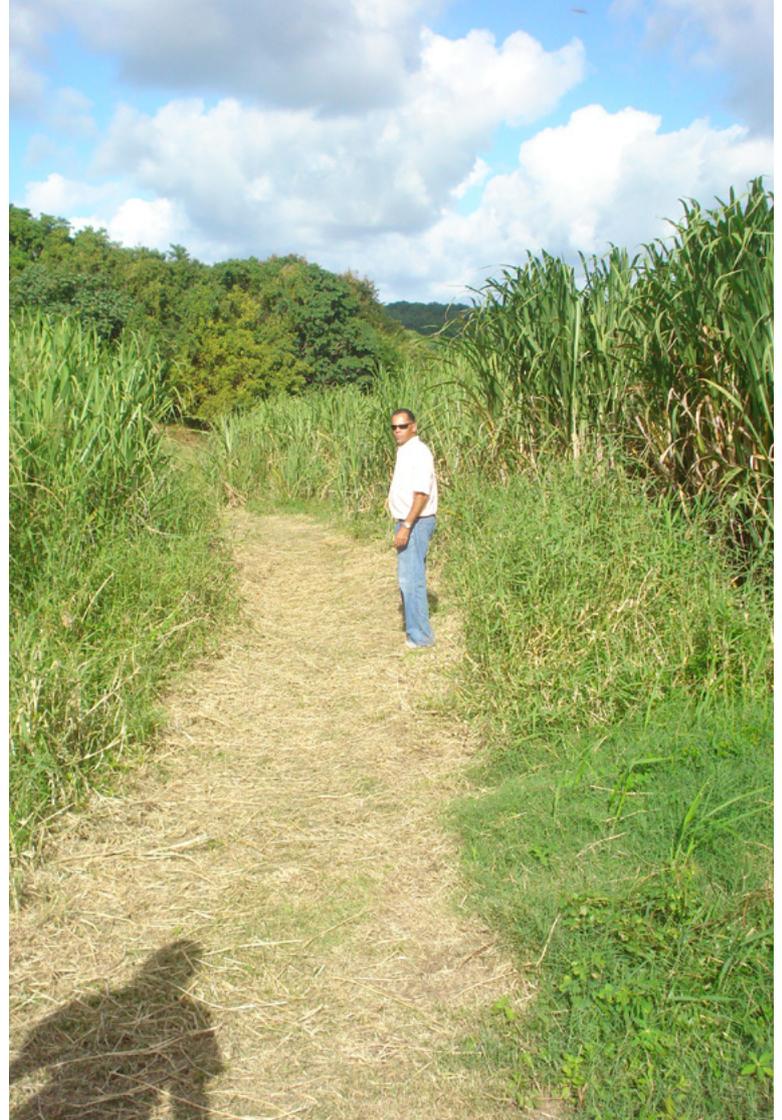
Tourner à gauche et longer la route sur 100 m. S'engager sur la droite dans le virage dans un chemin empierré sur 600 m. A la bifurcation, prendre le chemin à gauche qui monte dans une végétation arbustive. Arrivé au sommet dans une zone de pâturage, vous aurez par temps clair un point de vue sur toute la Guadeloupe. Continuer jusqu'à la route Merlet sur 1 700 m. Prendre à gauche le chemin en béton sur 600 m (point de vue sur l'anse Vieux Fort et son îlet).



S'engager sur chemin enherbé sur la droite.

A la carrière, suivre le chemin sur la gauche qui descend légèrement et rejoint la RD 205. Prendre à droite sur 250m, puis à gauche en s'engageant sur un chemin enherbé se dirigeant vers la mangrove de Vieux Fort (Remarquer les palétuviers rouges à racines échasses et les mangles médailles aux larges contreforts, attention zone inondable).

Traverser la route goudronnée. Prendre à gauche et longer la plage de Vieux Fort ou plage du Massacre sur 150m. Derrière la petite construction au pied du morne, s'engager dans le sentier montant à la pointe Fleur d'épée, puis redescendant vers l'anse Canot.



SENTIER DE MURAT

- **Niveau** : Facile / 3 h / 7.5 km
- **Usage** : pédestre
- **En chemin** : Écomusée de Marie-Galante, Habitation Murat, Mare au punch, points de vue sur les Saintes et la Dominique
- **Situation** : RD 203 - Grand Bourg

La boucle de Murat invite à la découverte à la fois de divers paysages Marie-galantais notamment en sillonnant un ruisseau “ La Coulée Ouliée ” et son patrimoine historique mis en valeur par le Département.

En sortant de l'habitation Murat, emprunter la route sur la gauche qui longe la clôture sur 100 m.

Prendre à droite le chemin de pierres blanches à travers les champs de canne à sucre pendant 1,2 km.

Bifurquer à gauche en laissant la route sur la droite et en longeant le chemin enherbé entre les pâturages et le sous bois. Laisser les flamboyants sur la droite et tourner en angle droit à gauche. Entrer dans la forêt. Suivre le sentier sur la gauche qui serpente dans la pénombre des grands arbres le lit du ruisseau “ La coulée Ouliée ” sur 2,8 km. A la sortie de la forêt, continuer tout droit en traversant le champ en lisière sous les manguiers et entrer de nouveau dans le sous-bois.

Prendre à gauche. A travers les acacias et les pâturages, le sentier grimpe vers la route nationale 9 et la mare au Punch en obliquant sur la droite en haut du morne. Les ruines de l'ancienne sucrerie de Pirogue se trouvent



de l'autre côté de la route. Suivre sur la gauche la route nationale sur 200 m puis emprunter un chemin empierré sur la gauche pendant 400 m. Bifurquer à droite sur 400 m. S'engager sur la gauche. La route se transforme en chemin pierreux, le chemin de Morne rouge qui descend en direction du littoral sur 1,3 km (*par temps clair point de vue sur la Dominique à gauche et les Saintes à droite et observer également la barrière de corail*). Prendre la route sur la gauche afin de rejoindre l'habitation Murat (500 m).



SENTIER DU NORD DE LA DÉSIRADE

- **Niveau** : Moyen / 2h / 3km
- **Usage** : pédestre
- **En chemin** : forêt sèche, point de vue, chemin de croix
- **Situation** : Chemin de Croix - Beauséjour

La côte sud de la Désirade est bien visitée, mais la côte Nord garde ses mystères... Ce sentier vous fera découvrir ses paysages et ses falaises abruptes.

Descendre 100 m sur la route pour rejoindre le départ du sentier. S'engager à droite dans le sous-bois en longeant la clôture. Après 120 m, prendre le chemin bordé de pierre sur la gauche. Vous allez sillonner la forêt sèche : rai-sinier grandes feuilles, tamarinier, cannelle à puce (reconnaissable à l'odeur piquante qui se dégage en froissant ses feuilles)...

Arrivé sur le littoral, descendre sur la caye (attention à ne pas glisser). Passer à gauche de la grosse roche. Parcourir le littoral en traversant les rochers sur 1 km (remarquer la diversité des couleurs des formations rocheuses). Passer sur le banc de sable à droite puis revenir dans les rochers pour monter 10 m sur les rochers à proximité des raisiniers. Accéder à la plage de graviers en contrebas par une échelle en fer.

Remonter sur la gauche à l'aide d'une main courante. Le sentier alterne entre sous-bois et passages ouverts (se retourner pour voir le point de vue sur la mer).



Prendre à gauche en longeant la clôture sur 200 m. Au coin de la clôture, prendre à droite. Après 70 m, bifurquer sur la gauche au niveau d'une roche calcaire à l'affleurement. Atteindre le sommet après 120 m en passant dans la végétation sèche et rabougrie. Arrivé sur la piste en tuf, prendre à gauche. Un carbet vous attend pour une petite pause ! Après 680 m, rejoindre le chemin de croix. Prendre à gauche pour revenir au départ.



BOUCLE DE TERRE DE BAS

- **Niveau** : Facile / 2 h 30 / 7 km
- **Usage** : pédestre
- **En chemin** : forêt sèche, mare, fabrique à chaux, anciennes habitations, point de vue sur la Basse-Terre, Terre-de-Haut, le Paté, des couleuvres à l'occasion (inoffensives)!
- **Situation** : Grande-Anse

Partez à la découverte des secrets de Terre-de-Bas... Ce sentier vous conduira à travers l'histoire de l'île. Et la nature donne un caractère magique à cette balade !

Avant de partir, regarder à droite le panorama sur la Basse-Terre et Terre-de-Haut. Entrer dans la forêt sèche (*poirier, bois d'inde, merisier...*) et longer le littoral. Le sentier est rocailleux et serpente en alternant entre ouverture et passages en sous-bois (*faire attention aux mancenilliers*). Le Paté, petit îlet situé au Nord de Terre-de-Bas est visible depuis cette partie du sentier. Passer la clôture par la porte face à vous.

Après 1 800 m, quitter le littoral au niveau d'Anse à Chaux (*ancien site de récolte du calcaire servant à alimenter les fours à chaux*). Amorcer l'ascension de Morne sec. Après 100 m, traverser dans une prairie parsemée de roches et de poiriers (*prenez le temps d'admirer le point de vue*). Laisser la mare sur la gauche. Autrefois, cette retenue d'eau était utilisée par les agriculteurs pour l'irrigation et l'élevage pratiqués sur le site. Passer une haie d'arbres pour arriver dans un autre champ. Le traverser en longeant le littoral (*voir balisage sur poirier au milieu du champ*). Traverser la crête



de champ puis redescendre dans un autre champ de poiriers. Monter sur la gauche (*remarquer le calebassier*). Laisser sur la droite l'ancienne fabrique de chaux. Reprendre le sentier dans le sous-bois en traversant un enrochement. Au carrefour, suivre le sentier à gauche. Passer les ruines d'anciennes habitations. Longer l'étang (*remarquer la laitue d'eau en surface et la strate arborée*). Prendre à gauche, suivre la trace du Pied de l'Étang. À droite, vous rejoignez Petite Anse par la route du Nord (30 mn). Descendre en lacets et rejoindre un chemin empierré, puis la route. Prendre à gauche sur 200 m. Se diriger à gauche vers la plage de Grande Anse. Après 250 m, la boucle est bouclée !



SENTIER DU MOULE

- **Niveau** : Moyen / 3 h / 8 km
- **Usage** : pédestre, vtt pour partie
- **En chemin** : caye, vue sur le Moule et ses environs, site de parapente
- **Situation** : RN5 - Le Moule

Ce sentier offre une vue exceptionnelle sur le Moule, ses environs ainsi que sur le tumulte de l'Atlantique. Venez les admirer ! N'hésitez pas à faire un détour vers le site départemental du Musée Edgar Clerc.

Depuis la plage de la Baie-du-Moule, franchir le pont de la RN5 par un passage piéton sécurisé, puis prendre à droite pour longer le littoral.

Longer la forêt domaniale du littoral.

Passer derrière le musée Edgar Clerc, puis au bas des mornes. Poursuivre et traverser une ravine qui se jette sur la plage.

Ignorer un sentier à gauche qui grimpe vers un lotissement. Puis, l'itinéraire s'écarte de la plage par un chemin empierré, monter jusqu'à une bifurcation.

Poursuivre sur la trace.



Découvrez l'Anse Patate et traverser un parterre de patate bord de mer dont les fleurs sont violettes.

Grimper sur le morne pour rejoindre le site de Bois Baron. Reprendre le chemin pour retourner au départ.

SENTIER DE DEVILLE- MAISONCELLE

- **Niveau** : Facile / 2h / 5km
- **Usage** : pédestre, vtt pour partie
- **En chemin** : plantation de mahogany, poirier-pays, sentier numérique
- **Situation** : RN6, Petit-Canal

Dans la fraîcheur de la ravine Deville, la végétation basse de buttes calcaires, la futaie de mahogany, ce sentier vous entraîne à la découverte des richesses de la plus grande forêt départementale de Grande-Terre. Apprêtez-vous à découvrir notre chasse aux trésors numérique !

Suivre le chemin au fond de la ravine Deville. Passer dans une zone un peu boueuse. Le sentier serpente entre les différents peuplements, les plus typiques sur la zone étant le bois gli-gli mélangé au poirier-pays et les plantations de mahogany.

Traverser au milieu d'un champ de canne en direction des fromagers surplombant le champ en haut du morne (bien faire attention au panneau de balisage). Passer sous ces arbres majestueux et bien bifurquez à gauche des manguiers pour revenir en sous-bois

À l'est du massif, prendre le large chemin empierré à gauche. À droite, observer un paysage ouvert sur les prairies et les cultures. Avant d'arriver au niveau des charbonniers, sortir du chemin. S'engager sur la gauche au niveau du panneau d'accueil à travers la plantation de mahogany sur un sentier enherbé. Puis traverser un champ sur 100 m, en sortant prendre à gauche. Marcher 20 m et revenir dans le sous-bois. Le sentier se transforme en chemin carrossable.



Arrivé au panneau d'information sur le sentier, prendre à gauche. Après avoir longé la limite entre champ et forêt, le sentier repasse dans la forêt. Sur 20 m, amorcer une petite montée avant de rejoindre après quelques centaines de mètres le point de départ au niveau du carbet au bord de la route.

La suivre à gauche pour rejoindre le parking en contrebas.



Découvrez la Guadeloupe autrement

GRATUIT

Téléchargez l'application
Karu Explo

Gaschet, Port-Louis

Forêt de Deville-Maisoncelle,
Petit-Canal

Venez et participez à nos
chasses aux trésors



POUR RANDONNER

MÉTÉO ET N° D'URGENCE

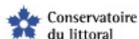
- **Météo** : tél 0892 68 08 08 - www.meteofrance.gp
- Police et Gendarmerie : composez le n° 17
- Pompiers, incendie et secours : composez le n° 18
- SAMU, secours médicaux : composez le n° 15
- Numéro d'appel d'urgence services de secours : composez le n° 112

INSTITUTIONS

- **Parc national de la Guadeloupe**
Monntéran 97120 Saint-Claude
Tél : 0590 41 55 55 . Fax : 0590 41 55 56
Internet : www.guadeloupe-parcnational.fr



- **Office national des forêts**
Direction régionale de Guadeloupe - Jardin Botanique
BP 648 - 97109 Basse-Terre cedex
Tél : 0590 99 28 99 . Fax : 0590 81 48 77



- **Conservatoire du littoral – Antenne de Guadeloupe**
Cité administrative de Circonvallation
Rue Alexandre Buffon 97100 Basse-Terre
Tél : 0590 81 04 58
E-mail : guadeloupe@conservatoire-du-littoral.fr

LES STRUCTURES REPRÉSENTATIVES



- **Association des accompagnateurs en montagne**
E-mail : aamg971@gmail.com
Internet : www.rando-guadeloupe.fr



- **Comité guadeloupéen de randonnée pédestre**
Tel : 0590 20 98 31 . E-mail : cgrp971@orange.fr
Internet : <http://guadeloupe.ffrandonnee.fr>



- **Comité trail Guadeloupe**
C/o Altitude Tropicale - Morne Houel - 97120 Saint-Claude
Tel : 0690 54 39 17 . E-mail : info@altitudestropicales.com

POUR DÉCOUVRIR



► Comité du tourisme des îles de Guadeloupe

5, Square de la Banque - BP 555

97166 Pointe-à-Pitre cedex

Tél. : 0590 82 09 30 . Fax : 0590 83 89 22

E-mail : info@lesilesdeguadeloupe.com

Internet : www.lesilesdeguadeloupe.com

■ HÉBERGEMENTS ET ACTIVITÉS

► Esprit parc national

<http://www.espritparcnational.com/>

► Rando accueil

<http://www.rando-accueil.com>

► Clés vacances

<http://www.clevacances.com/fr/>

► Gîtes de France

<http://www.gitesdefrance-guadeloupe.com/>

► Tourisme et handicaps

<http://tourisme-handicaps.org/>

► Qualité tourisme

<http://www.entreprises.gouv.fr/qualite-tourisme>

► Écotourisme Guadeloupe autrement

<http://www.guadeloupe-ecotourisme.fr/>

► Association Guadeloupe écotourisme

<http://www.ecotourisme-guadeloupe.org/>



À BIENTÔT SUR LES TRACES DES ÎLES DE GUADELOUPE !



www.randoguadeloupe.gp



Karu Explo

l'application mobile pour la Chasse aux trésors sur les sites départementaux

Conseil départemental de la Guadeloupe

Boulevard Gouverneur général Félix Eboué - 97100 BASSE-TERRE

Tel : 0590 80 62 00 . mail : info@cg971.fr